

CONTRÔLE PÉDAGOGIQUE EN EXPLOITATION AGRICOLE

En application de la circulaire du premier ministre, en date du 4 novembre 2024, relative au contrôle unique dans les exploitations agricoles, la DAAF a organisé, à la demande du préfet de La Réunion, le premier contrôle à vocation pédagogique orienté sur l'utilisation des produits phytosanitaires en exploitation.

Les membres de la Mission Inter-Service Agricole (MISA), les organisations professionnelles et les structures chargées de la formation des agriculteurs ont été invités à ce contrôle pour mieux comprendre le métier d'inspecteur du service alimentation de la DAAF, sur le site d'eRcane.

10 structures
20 participants

sur

la matinée du 10 mars 2026

UNE PRÉSENTATION EN SALLE



Description des points contrôlés avec un focus sur ceux souvent relevés non-conformes

UN CONTRÔLE SUR LE TERRAIN

Rôle de l'inspecteur de la DAAF assuré par les participants sur la base du guide de l'inspecteur de la direction générale de l'alimentation



1- Registre
phytopharmaceutique



6- Condition de remplissage des
équipements de traitement



2- Respect de l'usage des
produits de traitement

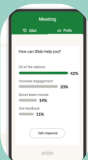
6 points de contrôle ciblés

5- Autorisation de
détention des produits

3- Gestion des emballages
vides et produits non utilisés

4- Conformité des
pulvérisateurs

UN PARTAGE DES ÉVALUATIONS



Un échange en format collaboratif
sous forme de quiz, avec la
présentation des outils d'inspection du
ministère en charge de l'agriculture

<https://agriculture.gouv.fr/les-vade-mecums-dinspection>

Une démarche du contrôle pédagogique
très appréciée

Excellent Enrichissant Formidable Pédagogue Instructif Illustrant
Enrichissant Sympathique Intéressante Bien Instructive Intéressant fructueuse
Très intéressante Intéressant